



**Radio-Canada**  
<http://www.radio-canada.ca/>

AbitibiBowater

## À la rescousse des retraités

Mise à jour le mardi 3 novembre 2009 à 16 h 28

[Commentez](#) » [Partager](#) [Courriel](#) [Facebook](#)

[Imprimer](#)

Le Syndicat canadien de l'énergie et du papier (SCEP) et AbitibiBowater veulent mettre sur pied une fiducie avec les avoirs des retraités pour les protéger d'une éventuelle faillite.



Usine à papier d'AbitibiBowater  
à Baie-Comeau

La fiducie créée par AbitibiBowater et le SCEP se baserait sur le principe de la continuité. La solution permettrait d'éponger les déficits du régime sur une plus longue période et d'obtenir des taux d'intérêt plus élevés, selon Gaétan Ménard, secrétaire-trésorier du SCEP. AbitibiBowater éviterait ainsi d'avoir à essuyer le déficit actuariel de 1,3 milliard de dollars du fonds de retraite.

Pour concrétiser leur projet, les deux parties ont cependant besoin que Québec consente à modifier les lois encadrant les régimes de retraite.

Le secrétaire-trésorier du SCEP fait valoir que la formule ne toucherait pas vraiment les 8000 travailleurs actuels de l'entreprise. « Si on peut trouver une solution pour nos retraités [...] pour nos travailleurs actifs, on pourra trouver une solution entre nous ensuite », souligne M. Ménard. Ce dernier ajoute que les avoirs du fonds de retraite seraient beaucoup moins touchés par la crise économique s'ils étaient dans une fiducie.

Le ministre de l'Emploi Sam Hamad examine la demande qui constituerait un précédent important.

### Rentes menacées

Aux prises avec une dette de 6 milliards de dollars \$ US, la papetière s'est mise sous la protection de la loi sur les faillites en avril dernier.

En mai dernier, la Cour supérieure du Québec a autorisé AbitibiBowater à suspendre ses versements pour

renflouer le fonds de retraite pendant qu'elle était sous la protection de la loi sur les faillites.

Jusqu'à maintenant, les retraités d'entreprise en faillite ont dû acheter de nouvelles rentes auprès d'un assureur. L'autre solution est de transférer le régime vers la Régie des rentes du Québec et de subir des diminutions de prestations de retraite.

### Nouveaux délais

Par ailleurs, les tribunaux accordent un délai à AbitibiBowater pour rembourser un prêt de 100 millions de dollars américains garanti par le gouvernement du Québec.

L'entreprise devait initialement rembourser ce prêt le 1er novembre dernier. Elle réclamait un report jusqu'au 15 décembre prochain en raison de délais dans la vente de sa participation dans la centrale hydroélectrique McCormick de Baie-Comeau. La Cour supérieure n'a pas encore fixé la date du remboursement.

Trier

X

### Signalez un abus

Signalez dans un commentaire : (Requis)

Commentaire : (Facultatif)

### Commentez cet article

Note: En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la [nétiquette](#).

Vous devez être connecté pour enregistrer un commentaire

[Se connecter »](#) | [Créer un compte »](#)

2500 caractères restants

[Partager](#)[Courriel](#)[Facebook](#)

[Haut de page](#)[Imprimer](#)

[Courriel »](#)[Facebook »](#)[Delicious »](#)[Google »](#)[Technorati »](#)[Digg »](#)[Ping »](#)[Reddit »](#)